

Braquage et fusillade reviennent à la barre

- LE 13/08/2018 A 05:00

La chambre criminelle de la Cour de cassation a confié deux dossiers mosellans à la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle.

Roland Alexis et Dialla Fofana, condamnés à 18 ans de réclusion criminelle le 15 juin par les assises de la Moselle, seront rejugés en appel à Nancy. Steve Deron, leur coaccusé, condamné à 7 ans d'emprisonnement, n'a pas fait appel. Ils sont poursuivis pour avoir lancé une voiture contre une agence de la Société générale à Guénange en septembre 2014 et d'avoir braqué le supermarché Leclerc de Fameck en avril 2015.

Même décision pour Wiyaou Telou, condamné à 10 ans de réclusion par les assises de la Moselle le 22 juin. Les autres accusés n'ont pas fait appel. Il s'agit de la fusillade de Metz-Bellecroix, du 4 juin 2015.